

Les Alliances Emploi Environnement

Caroline Evrard – Cabinet du Ministre du
Développement durable-
23 Avril 2014

Le modèle des AEE

Une vision fondatrice

**Faire de l'amélioration de
l'environnement une source
d'opportunités économiques et de
création d'emplois**

L'AEE est un dispositif intégré agissant tant sur **la demande** que sur **l'offre** et qui poursuit plusieurs objectifs d'importance équivalente :

- ➔ La **diminution des impacts environnementaux** : gaz à effet de serre, consommations énergétiques, biodiversité, la diminution des prélèvements des ressources fossiles etc.
- ➔ La **création d'emplois** non délocalisables, de qualité, et en ce compris la création de TPE,
- ➔ La **transversalité de la dimension sociale** : les mesures prises doivent concerner tous les publics, et particulièrement ceux à revenus modestes.

1ère AEE - Construction durable

- ✓ Amélioration énergétique et **environnementale** du bâti wallon
 - Création d'**emplois** peu ou pas délocalisables
 - Création **d'entreprises** innovantes (matériaux, technologies,...)
 - Amélioration du **pouvoir d'achat** des citoyens et réduction de la précarité énergétique
 - Lutte contre le **réchauffement climatique**
- ✓ les investissements aujourd'hui en « construction » → impact sur 50 ans
- ✓ le secteur de la construction = indicateur de la santé de l'économie (10% PIB)
- ✓ le secteur de la construction est un levier de la relance économique de la Wallonie

LA 1^{ÈRE} AEE : SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DURABLE

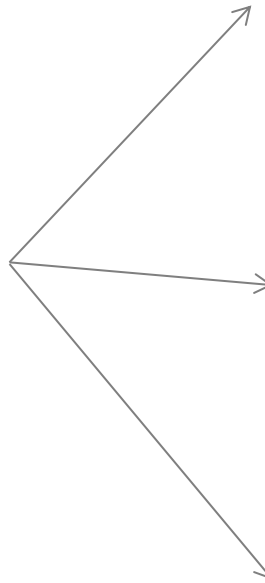
Cette première AEE vise donc à assurer la transition de l'ensemble du secteur de la construction vers une construction/rénovation plus durable, via un processus participatif.

Il s'agit à la fois :

- ➔ **de stimuler et orienter la demande**, tant publique que privée, via des mesures incitatives, permettant d'augmenter les investissements ayant un impact sur l'efficacité énergétique et la qualité du bâti ;
- ➔ **de renforcer l'offre dans le domaine** de la construction durable et des mesures d'accompagnement des entreprises afin de répondre à cette demande potentielle ;
- ➔ **de développer des formations adaptées.**

En projet: la 2^{ème} AEE: Alimentation durable

Réduction de l'**empreinte écologique** des ménages au niveau alimentation (30%)



Création d'emplois locaux (production, transformation et distribution) et réduction des coûts de production

Diminution de l'impact sur l'environnement, réduction des intrants, dont les pesticides

Lutte contre les problèmes de santé (allergies, surpoids etc.) et amélioration de l'équilibre alimentaire pour tous

Afin de réduire cette empreinte écologique, l'AEE soutiendra la transition durable :

- ✓ des modèles de productions agricoles,
- ✓ de l'ensemble du secteur de la transformation des produits (en ce compris leur transport),
- ✓ de la distribution des denrées alimentaires en favorisant notamment le raccourcissement des circuits de distribution,

et agira sur la sensibilisation des consommateurs (individuels et collectifs) et des professionnels afin de faire évoluer les habitudes alimentaires.

A un niveau plus opérationnel, l'AEE repose sur une logique d'offre et de demande et s'articule autour de trois axes :

- ✓ stimuler **la demande**, tant publique que privée, via des mesures incitatives et informatives, permettant d'augmenter la demande d'une alimentation plus durable (cantines privées et publiques, sensibilisation des ménages et de l'horeca, etc.);
- ✓ **renforcer/réorienter l'offre** vers plus de durabilité via des mesures d'accompagnement des entreprises afin de répondre à cette demande potentielle production (agriculteurs), transformation (agroalimentaire) et distribution (circuits courts, grande distribution, commerces);
- ✓ **développer la formation verte** : il s'agira à la fois d'identifier les compétences nécessaires au développement d'un système alimentaire plus durable mais également de faire évoluer les pratiques d'apprentissages.

En conclusion,

- ✓ Les **achats institutionnels** constituent une véritable opportunité pour l'agriculture familiale en tant que stimulant de la demande
- ✓ Cette stimulation de la demande ne peut se faire que s'il existe **une offre structurée** et professionnelle s'inscrivant dans une logique de production durable, afin de répondre à cette demande. L'insertion de clauses dans les marchés publics peuvent être un outil efficace pour orienter l'offre.
- ✓ Une politique d'achats institutionnels responsable doit donc passer par une **approche globale** qui crée des opportunités de marchés pour les agriculteurs familiaux tout en renforçant leurs capacités et leur autonomie.